



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité

Question écrite n° 95243

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur l'application de la loi n° 2003-590 dite « urbanisme et habitat » du 2 juillet 2003 visant à améliorer la sécurité du parc français d'ascenseurs. Il souhaiterait avoir un bilan de l'application de cette loi à ce jour.

Texte de la réponse

Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) effectue régulièrement un bilan de l'application des textes relatifs à la sécurité des ascenseurs. Ainsi, deux bilans ont été réalisés respectivement en 2006 et 2008 et publiés sur le site Internet du MEDDTL. Un 3e bilan a été réalisé au 4e trimestre 2010, par enquête, auprès des gestionnaires d'immeubles et des entreprises d'ascenseurs, comme les deux précédents. L'exploitation des données est en cours et fera l'objet, au cours du 1er trimestre 2011, d'un rapport qui sera également publié sur le site du MEDDTL. Ce bilan devrait proposer des informations, notamment sur le degré d'avancement des travaux de sécurité obligatoire selon les différentes tranches du décret n° 2004-964 modifié, le coût moyen des travaux par tranche et le nombre de contrôles techniques réalisés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95243

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13284

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2882